

Stockholm, le 16 juillet 2009

N° d'enreg. Rd 226-2164-08/09

Cher collègue,

En vertu de l'article 11*bis* du Règlement de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires et Européennes des Parlements de l'Union européenne (COSAC), certains coûts liés au membre permanent du secrétariat et d'autres coûts techniques nécessaires du secrétariat de la COSAC sont pris en charge conjointement par les Parlements qui souhaitent y contribuer.

Actuellement, tous les Parlements nationaux participent au plan de cofinancement. Cependant, puisque l'engagement de nombreux Parlements arrivera à expiration à la fin de cette année, le plan prendra fin si aucune mesure n'est prise.

Lors de la réunion des présidents de la COSAC à Stockholm les 5 et 6 juillet, nous avons approuvé à l'unanimité la proposition de la présidence de prolonger le plan de cofinancement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. En conséquence, tous les Parlements nationaux devraient être invités à envoyer une lettre d'intention à la présidence de la COSAC, indiquant leur consentement à participer au plan de financement jusqu'à cette date.

Nous avons également convenu que le plan de cofinancement doit être coordonné avec la fin du mandat du membre permanent du secrétariat. L'objectif devrait être de désigner le membre permanent pour le prochain mandat lors de la XLII^e réunion de la COSAC à Stockholm, du 4 au 6 octobre.

Dans le prolongement de notre décision de Stockholm, j'ai l'honneur de vous inviter à fournir à la présidence de la COSAC une lettre d'intention déclarant l'engagement de votre Parlement à participer au plan de cofinancement de la COSAC jusqu'au 31 décembre 2011. Vous trouverez ci-joint un formulaire qui stipule les conditions de votre contribution. En vertu de notre décision, ces conditions sont les mêmes que celles en vigueur actuellement.

Veillez envoyer la Lettre d'intention au Parlement suédois : Riksdagen, à l'Attention de Mme Eva Sterndal, adresse postale SE 100 12 Stockholm, SUÈDE, de préférence avant le 30 septembre 2009, ce qui permettra d'éclaircir la question du cofinancement avant la décision de désignation du membre permanent du secrétariat, et en tout cas avant la fin de 2009.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes salutations les plus distinguées



Anna Kinberg Batra